

<p>Commémorations</p> 	<p>Journée du souvenir des victimes de la déportation</p>	<p>Action nationale</p>
<p>Description de l'action :</p> <p>Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.</p> <p>La question de la déportation est également au centre de la Journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité fixée le 27 janvier.</p>		
<p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale, sur le rôle crucial de ceux qui ont contribué à protéger les persécutés et parfois à les sauver au risque de leur vie. - Engager une réflexion sur les valeurs fondatrices de l'humanisme moderne, telles la dignité de la personne et le respect de la vie d'autrui, la solidarité, le courage et l'engagement. - Engager une réflexion sur le devoir de mémoire et la nécessité de penser et agir par soi-même. - Apporter les premiers éléments sur la définition de la démocratie (tous égaux devant la loi, tous égaux en droit). - Apporter des éléments sur la définition internationale de crime contre l'humanité. 		
<p>Les modalités :</p> <p>La célébration de la mémoire des victimes de la déportation est au centre de la Journée du souvenir des victimes de la déportation (le dernier dimanche d'avril) ainsi que de la Journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité (le 27 janvier).</p> <p>Ces deux journées sont l'occasion de sensibiliser les élèves au monde de l'internement et de la déportation, lors de la Seconde guerre mondiale.</p> <p>À l'échelle de l'école et de l'établissement, des manifestations ou des activités pédagogiques spécifiques pourront être organisées : rencontres avec des témoins, conférences, débats autour d'un film (ex Le sac de billes) d'une exposition ou d'une représentation théâtrale, lectures d'albums jeunesse,... Les enseignants peuvent faire appel aux fondations et les associations de mémoire, ainsi qu'à la réserve citoyenne de l'éducation nationale.</p> <p>Les enseignants et leurs élèves sont également invités à participer aux cérémonies officielles.</p>		
<p>L'agenda :</p> <p>27 janvier : Journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité</p> <p>Fin avril : Journée de mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis.</p>		
<p>Les liens utiles et ressources :</p> <p>http://www.education.gouv.fr/cid55548/journee-du-souvenir-des-victimes-de-la-deportation.html</p> <p>http://eduscol.education.fr/cid45608/memoire-des-genocides-et-prevention-des-crimes-contre-l-humanite.html#lien4</p>		